LISTE SNCA-CGT

ENSEMBLE, PLUS FORTS !

CHERS COLLÈGUES

Entre le 5 et le 14 avril 2017, vous serez invités à élire par correspondance vos représentants nationaux à la Commission Paritaire Nationale, la CPN56.

Ce scrutin est crucial pour le dialogue social dans nos établissements. Lors des dernières élections en 2011, vous avez attribué à la CGT deux sièges dans cette commission.

Cette élection est déterminante pour vous représenter puisqu'elle permettra également de définir les instances paritaires qui gèrent votre formation (avec le CNPF) mais aussi les Commissions de Discipline, L'ONE ou Observatoire National des Emplois qui définit et négocie les fiches emploi et le bilan social, la commission de cessation de fonction (qui donne un avis sur les suppressions de postes), et la CPN52 qui au final vote les modifications du statut.

Le même jour, vous voterez pour élire vos représentants locaux en Commission Paritaire Locale, les CPL. Ceux qui, dans votre établissement, au plus près de vos réalités, doivent porter vos préoccupations, vos souhaits, vos colères.

Qui mieux que la CGT défend les salariés ? Vous avez l'occasion cette année de renforcer l'action d'élus combatifs et déterminés. Lors des négociations sur le nouveau statut, la CGT avait refusé de cautionner les reculs importants contenus dans le texte, les mirages de l'avancement au mérite, les dangers pour la démocratie dans l'entreprise.

Hélas, nous avions raison !

Vous mesurez aujourd'hui à quel point les agents des CMA sont déçus. Sept années blanches pour la valeur du point, des possibilités de licenciement au rabais, la perte des avantages locaux, les attaques sur le temps de travail des agents, sont les principaux motifs de colère des salariés de nos établissements. Le SNCA-CGT a été l'artisan de l'unité syndicale pour bloquer les projets funestes des employeurs. Il faut renforcer cette détermination.

De nombreux établissements connaissent des difficultés liées au désengagement de l'état, à la réforme territoriale et du réseau, aux ponctions sur les budgets des CMA, à la gestion hasardeuse par les élus de l'artisanat. Les agents, pourtant déjà pénalisés par le blocage de la valeur du point, portent trop souvent le chapeau de ces difficultés. C'est inadmissible !

Les régionalisations ont entraîné des concentrations, des fusions, des externalisations qui ont conduit à des mobilités forcées, des réductions d'effectifs. La CGT n'entend pas laisser peser sur les salariés les conséquences des erreurs de gestion de leurs établissements ou des politiques libérales de rigueur qui conduisent à la casse de l'outil de travail consulaire. Elle mettra toutes ses forces dans la préservation des emplois, la défense du service public aux artisans, le progrès social juste et solidaire.

Nous avons besoin d'un syndicalisme revendicatif, d'union, impliqué, fort et solidaire, loin d'un syndicalisme de cogestion, dont on voit bien qu'il ne mène qu'au malheur des salariés.

Renforçons la place de la CGT dans les instances paritaires nationales et locales !

Plus que jamais, exigeons de REPLACER L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ENTREPRISE.

Pour cela, VOTEZ, FAITES VOTER CGT !

La CGT propose :

Une reconnaissance :

- En indexant la valeur du point sur l'inflation.
- En portant l'indice minimum à 310.
- En limitant la durée dans l'échelon à 2 années.
- En améliorant la lisibilité et l'évolution des carrières.
- En limitant à six ans la présence dans la classe 1 du niveau 1 pour les catégories employé, technicien, maîtrise et cadre.
- En revalorisant la prime de fin d'activité.
- En supprimant l'indemnité différentielle et en classant les agents concernés dans la catégorie ou le niveau correspondant immédiatement supérieur.
- En maintenant les accords locaux (suppression de l'article 77).
- En créant un véritable CHSCT.
- En s'opposant aux effets négatifs de la régionalisation, en particulier :
    - Pour les agents : le rejet de la mobilité imposée et la préservation des emplois.
    - Pour les usagers : le maintien de la proximité et de la qualité du service public des CMA.
- En retenant la fiche de poste la plus avantageuse pour les agents dont les activités correspondent à différentes fiches de poste.
- En classant les employés dans le niveau supérieur dès qu'ils exercent une activité complémentaire.

Des moyens :

- D'abord en renégociant un nouveau statut
- Pour un véritable paritarisme.
- Pour un établissement public, des fonds publics, une gestion et une répartition transparente des financements.
- Pour la réintégration en CPN 56 des missions d'arbitrage liées aux conflits concernant l'application du statut.
- Pour la prise en compte de l'effort de formation par un relèvement indiciaire.